Demande de permis de construire (P) N° CAMAC : 238931

A. A	VIS D'ENQUETE		Référence con	nmunale :			
Donr	ées générales		Compétence M ou ME (*) :	(ME) Munici	ipale Etat		
1. 2.	Commune (*) :	St-Sulpice (Vaud)					
	et/ou adresse (*) :	Chemin de la Venoge 3					
3.		2531320 / 1151580 (coord	données moyennes de l'ouvra	ige, par exemp	ole: 2549170 / 11	61250)	
4.	No de parcelles (*)	151					
5.	No ECA :	297					
6.	Note recen. architectural	: 4					
Acte	urs (si plusieurs, ajouter en pag	ge n° 14)					
7.	Propriétaire (*) :						
	Nom, Prénom :	ETAT DE VAUD		Raison soc	iale:	ETAT DE VAUD	
	Adresse:	Place de la Riponne 10		Tél.:			
	NPA / Localité :	1014 LAUSANNE		E-mail:	info.uof@vd	.ch	
	Promettant acquéreur :						
	Nom, Prénom :	ORLLATI REAL ESTATE	SA	Raison soc	iale:	ORLLATI REAL ESTATE SA	
	Adresse:	Chemin du Couchant 4		Tél.:			
	NPA / Localité :	1022 CHAVANNES-PRÈS	S-RENENS	E-mail:			
	Droit distinct et perman	ent :					
	Nom, Prénom :			Raison soc	iale:		
	Adresse :			Tél. :			
	NPA / Localité :			E-mail:			
8.	Auteur des plans (*) (personne physique selon art. 72 RATC)						
	Projet nécessitant :	[X] Architecte [_] Ingénieu	ır [_] Exception art. 106 LA	TC			
	Nom, Prénom :	CAVICCHIOLI, SARA		N° REG :		2022/2472	
	Profession:	Architecte					
	Raison sociale:	STUDIO SML SÀRL		E-mail:	info@studio	sml.ch	
	Adresse:	Rue du Petit-Chêne 19bis		Tél.:	021 213 02	17	
	NPA / Localité :	1003 LAUSANNE		Fax:			
9.	Nature des travaux princ	cipale (*) : (une seule coche	possible)				
	[_] Adjonction [_] Construction nouvelle [_] Reconstruction après of [_] Transformation(s)	démolition	[X] Agrandissement [_] Démolition partielle [_] Reconstruction après	incendie		[_] Changement / nouvelle destination des locaux [_] Démolition totale [_] Rénovation totale	
10. 11.		e (*): sement et démolition partiel (Base légale d'octroi, N° d					

07 04.2025

Partic	pularités	
12.	a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (*) :	[X] Oui [_] Non
	b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/MS)	(_1
	c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection	
13.	a) Le projet implique un défrichement de [m²] (cocher aussi la question 105a.)	
	b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie (pour les arbres remarquables, voir la question 105b.)	[X]
	c) Le projet implique une atteinte à un biotope (voir aussi la question N° 107)	(_)
14.	Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit (voir la question N° 38)	(_)
15.	Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)	(_)
16	Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC) : N° FA	0
17.	Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (*) .	[X] Oui [_] Non
L'enq	uête publique de 30 jours est ouverte du au	

D. NI	INSTIGNTINE IS CON	ULTERNIELA I E	MHES A L'AVIS D'ENQUETE							
20.	Maître de l'ouvrage (*)	:								
	[] 01 CFF									
	1-2	eral de la défer	ase de la protection de la population	on et des snorts						
	[_] 03 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports [_] 04 Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) ou Domaine des EPF									
	[_] 05 Office fédéral des		3 1 1 7	and doo Err						
	[_] 07 Swisscom	(0)	, , ,							
	[_] 08 La Poste									
	[_] 10 Canton									
	[_] 11 Entreprise de droi	t public d'un c	anton							
	[_] 15 Commune	t pasiis a arr s								
		t nublic de la c	commune (transports publics, gaz,	oau álastriaitá ata)						
			aisses de pension et les caisses m							
	[_] 22 Institution de prévi			alaules)						
	[_] 23 Caisse maladie, S	-	e de pension							
	[_] 24 Banque, fond imm		a financiòro							
	[_] 31 Usine d'électricité		g illianciere							
	[_] 31 Usine à gaz privée									
	[] 33 Chemin de fer priv									
			nnes (construction, immobilier)							
	[_] 42 Coopérative de los		rines (construction, infinobilier)							
	[X] 43 Société de capital	_	anatruation immabilian)							
				>						
			nnes (industrie, artisanat, commerc	ce)						
			ndustrie, artisanat, commerce)							
	[_] 61 Particulier et hoirie									
		[_] 63 Organisation internationale, ambassade								
	[_] 62 Autre maître d'ouvrage privé (église, fondation, association)		lise, fondation, association, etc.):							
	Nom, Prénom :	ORLLATI R	EAL ESTATE SA	Raison sociale:	ORLLATI REAL ESTATE SA					
	Adresse :	Chemin du	Couchant 4	Tél. :						
	NPA / Localité :	1022 CHAV	ANNES-PRÈS-RENENS	E-mail :						
21.	Direction des travaux (*):									
	Nom, Prénom :		ILLIERS ETIENNE	Daisan againla	ODLIATI DE AL COTATE CA					
				Raison sociale:	ORLLATI REAL ESTATE SA					
	Adresse:	Chemin du	Couchant 4	Tél.: +41 848 7	67 767					
	NPA / Localité :	1022 CHAV	ANNES-PRÈS-RENENS	E-mail: etienne.lor	ngvilliers@orlatti.ch					
C. CA	ARACTERISTIQUES DE	E L'OUVRAG	E							
30.	Genre de construction (a	aide) (*) :	[X] Bâtiment [_] Ouvrage de géi	nie civil, aménagement extérieu	ır [_] Construction particulière					
31.	Type d'ouvrage (*) :									
	Approvisionnement en e	au / ánorgio	f 144 Alicenter							
	Approvisionnement en e	au / energie	[_] 11 Alimentation en eau							
			[_] 12 Usines d'électricité et rése							
			[_] 13 Usines à gaz, réseaux et in	nstallations chimiques						
			[_] 14 Chauffage à distance							
			[_] 19 Autre							
			[_] 21 Installations d'évacuation e	et de traitement des eaux usées	3					
	Elimination des déchets		[_] 22 Ordures ménagères							
	Information and It has a	- 1.1	[_] 23 Autres déchets							
	Infrastructure routière, pa	arking	[_] 31 Routes nationales							
			[_] 32 Routes cantonales							
			[_] 33 Routes communales							
			[_] 34 Route, place de stationner	ment						
			[_] 35 Parking couvert							
	Autre transport et comm	unication	[_] 41 Constructions pour chemir	ns de fer (yc. gare)						
			[_] 42 Constructions pour les bus	s et tramway						
			[_] 43 Constructions pour la navi							
			[_] 44 Constructions pour les tran	nsports aériens						
			[_] 45 Constructions pour les cor	mmunications (yc. antenne télép	phonie)					
			[1.49 Autres constructions voué	as ally transports						

	Education, recherche, sa	nté, [] 51 Ecole	e, système d	d'éducation (jusqu au niveau maturite	(é)
	loisirs, culture			ieure ou recherche	·
		[_] 53 Hôpi			
		[_] 54 Foye	r avec soins	s médicaux et/ou assistance sociale	
		[_] 55 Autre	établissem	ient de santé spécialisé	
		[_] 56 Insta	llation de loi	isirs et de tourisme	
		[_] 57 Eglis	e et båtimer	nt å but religieux	
		[_] 58 Bàtin	nents à but	culturel, musées, bibliothèques et m	onuments
		[_] 59 Salle	s omnisport	s et salles de sport	
	Autres infrastructures	[_] 61 Améi	nagement d	e berges et barrages	
		[_] 62 Cons	tructions po	ur la défense nationale	
		[_] 69 Autre	s infrastruc	tures	
		[_] 71 Mais	on individue	lle à un logement, isolée	
		[_] 72 Mais	on individue	lle à un logement, mitoyenne ou jur	elle
		[_] 73 Bâtin	nent à plusie	eurs logements pour l'habitation excl	usivement
		[X] 74 Bâtir	nent à usag	e mixte, principalement à usage d'ha	bitation
		[_] 76 Foye	r sans soins	médicaux et/ou assistance sociale	
		[_] 78 Gara	ge, place de	e parc en rapport avec l'habitation	
		[_] 79 Autre	constructio	n en rapport avec l'habitation	
	Agriculture, sylviculture	[_] 81 Cons	truction agr	icole	
		[_] 82 Cons	-		
		[_] 83 Amél			
	Industrie, artisanat,	[_] 91 Fabri			
	commerce, services,	[] 92 Halle			
	administration	[_] 93 Bât. a			
		[_] 94 Bât. c			
		, ,		els que hôtel, café-restaurant, café-t	par tea-room etc
				nents de courte durée	initial toothy otolic
			_	n destinée à des activités économiq	1100
		(_1 55 Addie	Constructio	in destinee a des activites economiq	
Situat	tion				
20	Constan de Pouveaux (dá)			ána F (N) de maninto	
33.	Emprise de Fouvrage (dei	finie par le rayon autour de	s coordonn	ees E/N du projet) .	
	[_] 5 m	[_] 10 m	[X] 25 m	[_] 50 m	
	[_] 100 m	[_] 250 m	[_] 500 m	[_] 1000 m	
34.	L'ouvrage est également	situé sur une autre commu	ine :		
	gg				
35.	Dans un plan général d'al	fectation (PGA)	[X]		
	Dans un plan partiel d'affe	ectation (PPA)	<u>(_j</u>		
	Dans un plan de quartier	(PQ/PQCM)	[_]	Nom et/ou No de la zone :	Zone mixte arborée 15 et Zone agricole protégée 16
36.	Secteur de protection des	eaux :	[X] Au [_]	üB (Si zones S, cocher la question Nº 1	15)
37.	A mains de 50 m d'une lic	gne ferroviaire ou jouxtant l	e domaine i	ferroviaire [_]	
01.		se ferroviaire selon art. 18m l			
	délivré ou si la démarche es	t en cours, cocher la question	N° 127)		
Davis					
Bruit					
38.	[X] a) Les degrés de sens	sibilité au bruit (DSB) ont d	éjà été attril	pués dans les zones d'affectation	
	[] b) La construction, no	uvelle ou transformée, con	nportant des	s locaux d'habitation ou des locaux d	'exploitation dans lesquels des personnes
					B n'a pas encore été défini. Le DSB proposé est
	indiqué à la question l				
	(joindre la proposition de	e DSB du constructeur et le pl	reavis du Sei	vice de l'environnement et de l'énergie (DGE-DIREV))
Eau p	otable, défense incendie				
10.000000000000000000000000000000000000	- Victoria di Talenda esperante esperante del 1943 e esper				
40.	Alimentation en eau de bo	pisson :		[X] Rėseau public	[_] Alimentation privée
41.	Défense incendie extérieu	ure à partir d'une borne hyd	drante :	[X] Existante	[_] Projetée
				Distance [m] : 49	

Rama	ssage des déchets				
42.	a) Conteneurs ordures me	énagères		[X] Existant [_] Projeté	
	b) Différenciés c) Emplacement accessin	le aux camions ramasseu	·e	[X] Existant [_] Projeté	
	o, Emplacement accessit	no dan odmiono ramasseul	9	(X)	

Suppression des barrières architecturale	Suppression	des	barrières	architectural	les
--	-------------	-----	-----------	---------------	-----

43. [_] La construction de locaux et installations accessibles au public, destinés à l'habitation collective ou à l'activité professionnelle, est adaptée aux besoins des personnes handicapées ou âgées (art. 36 et 37 RLATC)

[X] Transformation ou agrandissement de bâtiments existants : les conditions de l'art. 38 RLATC sont remplies

Equipements, installations

49. [_] Piscine démontable d'une saison à l'autre (distribution de la directive DCPE 501 par la commune)

[_] Piscine fixe (voir la section Q. Sports, loisirs, campings, dortoirs; question 356 ou 357)

Déchets de chantier

50. [X] Si la quantité de déchets de chantier attendue (matériaux d'excavation inclus) dépasse 200 m3 ou, en cas de déconstruction ou transformation, s'il faut s'attendre à la présence de polluants dangereux (p. ex. PCB, HAP, plomb ou amiante), un plan d'élimination des déchets, comme prévu par l'OLED (art. 16) doit être fourni à l'autorité communale. <u>lien</u>

Efficacité énergétique et durabilité des bâtiments et constructions

55. [_] La demande est soumise aux exigences de l'exemplarité de l'État, selon la Directive DRUIDE 9.1.3 du 25 mai 2022. Pour les bâtiments de l'État ou majoritairement subventionnées par ce dernier.

D. SURFACES, VOLUME, COÛT

		Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.	
60.	Surface totale des parcelles [m²]	1 916	0	0	1916	
61.	Surface totale en zone à bâtir [m²] (A)	881	0	0	881	
62.	Surface bâtie [m²] (B)	174	139	0	313	
63.	Surface brute utile des planchers [m²] (C)	267.3	261.9	0	529.2	
	dont consacrée au logement [m²]	174.1	199.1	0	373.2	
64.	Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)				0.36	
	Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)				0.60	
65.	Cube SIA [m³]	1416	1954	0	3 370	
66.	Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF] Obligatoire en cas de transformation de bâtiment	982170				
	Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*) Honoraires et TVA compris	3500000	CFC 1 à 5 [0	CHF]		

E. BATIMENT ET LOGEMENT

75. Description du projet (*)

Nb total de nouveaux bâtiments

0 Avec logements

Sans logements

0

Nb total de bâtiments transformés

Nb total de bâtiments démolis

(pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiches bâtiment pour chaque bâtiment)

F. PLACES DE STATIONNEMENT

		Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
80.	Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture	0	6	0	6
81.	Couverts, garages extérieurs	0	0	0	0
82.	Places non couvertes	2	0	1	1
83.	Total (à reporter sous question N° 10) (Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la question 40	2 01 a)	6	1	7
84.	Nombre de places de stationnement pour les vélos (avec ou sans l'assistance électrique)	0	14	0	14

1

0

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

e de travaux <u>(aide)</u> (*) : sque le type de travaux correspond : ssainissement énergétique changement d'affectation			dácrira la transformation	n à l'aide d'un ou plusieurs caractères ci-après :
	,		decine la transformation	ra raido a diriod pidolodio dal dotoros di apros .
nstallation solaire thermique	([X]Assainissement systèm [X]Agrandissement chauffé [X]Installation solaire photo	ė	[X]Transformations / rénovations intérieures[X]Agrandissement non chauffé[_]Autres travaux de transformation
de parcelle (*)	151			
ECA : cas de transformation ou de démolition, uméro ECA est obligatoire.	297			
/lieu (*)	Chemin de la	Venoge 3		
omination du bâtiment :				
nbre d'entrées avec adresse :	1			
RISTIQUES DU BATIMENT				
égorie de bâtiment (*) :	E	Bâtiment à affectation mixt	e (principalement logeme	ent)
ace au sol du bâtiment [m²] :	3	313		
ace brute utile des planchers [m²] :	5	529		
ace brute des planchers pour le log	ement [m²] : 3	373	Pour les activités [m²] :	156
e SIA [m³] :	3	3370		
nbre de niveaux total (y. c. sous-sols e	et demi-niveaux)	3		
nbre total de logements après travau	ux (*) : 4	1		
		Nb 2 pce : 2	Nb 3 pce :	2
				llus: 0
RES ENERGETIQUES POUR LE S	YSTEME DE C	CHAUFFAGE		
saisie: lien				,
	ne de chauffage	e (*) :		
			mont	
Secondaire:	1 ompo a chaic	edi i Ao podi dii sedi batii	nent	
sance du générateur de chaleur sipal [KW] :	20			
rce(s) d'énergie utilisée(s) pour le sy	ystème de chau	uffage (*):		
Pour générateur principal:	Sonde géother	rmique		
Pour générateur secondaire:				
érateur(s) de chaleur pour la produc	ction d'eau chai	ude sanitaire (*) :		
Principal:	Pompe à chale	eur PAC		
Secondaire:				
ce(s) d'énergie utilisée(s) pour la pr	oduction d'eau	chaude sanitaire (*) :		
Pour générateur principal:	Sonde géother	rmique		
Pour générateur secondaire:	J	, -		
	nvier 1991 (date	e du permis de construire)	: [X] Oui [_] Non
	mèro ECA est obligatoire. Mieu (*): pomination du bătiment: bre d'entrées avec adresse: AISTIQUES DU BATIMENT gorie de bâtiment (*): se : ace au sol du bâtiment [m²]: ace brute utile des planchers [m²]: ace brute des planchers pour le log e SIA [m³]: bre de niveaux total (y. c. sous-sols total de logements après travaux Nb 1 Nb 4 nent transformé (*): les travaux mo RES ENERGETIQUES POUR LE S saisie: lien érateur(s) de chaleur pour le systèm Principal: Secondaire: sance du générateur de chaleur ipal [KW]: ce(s) d'énergie utilisée(s) pour le sy Pour générateur secondaire: erateur(s) de chaleur pour la product Principal: Secondaire: ce(s) d'énergie utilisée(s) pour la product Principal: Secondaire:	mèro ECA est obligatoire. flieu (*): Chemin de la omination du bâtiment : abre d'entrées avec adresse : 1 RISTIQUES DU BATIMENT gorie de bâtiment (*): [1] gorie de bâtiment [m²] : [2] ace au sol du bâtiment [m²] : [3] ace brute utile des planchers [m²] : [4] ace brute des planchers pour le logement [m²] : [6] ace brute des planchers pour le logement [m²] : [6] ace brute des planchers pour le logement [m²] : [7] bre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux) bre total de logements après travaux (*) : [7] Nb 1 pce : [7] Nb 2 pce : [7] Nb 3 pce : [7] Poment transformé (*) : les travaux modifient-ils le no resiste lien Brateur(s) de chaleur pour le système de chauffag Principal: Pompe à chale Secondaire: Brateur(s) de chaleur pour la production d'eau cha Pour générateur secondaire: Brateur(s) de chaleur pour la production d'eau cha Principal: Pompe à chale Secondaire: Brateur(s) de chaleur pour la production d'eau cha Principal: Pompe à chale Secondaire: Brateur(s) de chaleur pour la production d'eau cha Principal: Pompe à chale Secondaire: Brateur(s) de chaleur pour la production d'eau cha Pour générateur principal: Sonde géothe Pour générateur principal: Sonde géothe Pour générateur secondaire: Brateur(s) de chaleur pour la production d'eau Pour générateur principal: Sonde géothe Pour générateur secondaire: Brateur(s) de chaleur pour la production d'eau Pour générateur principal: Sonde géothe Pour générateur secondaire: Brateur(s) de chaleur pour la production d'eau Pour générateur principal: Sonde géothe	mère ECA est obligatoire. flieu (*): Chemin de la Venoge 3 printation du bâtiment : pre d'entrées avec adresse : 1 RISTIQUES DU BATIMENT gorie de bâtiment (*): Bâtiment à affectation mixt se : ace au sol du bâtiment [m²] : 313 ace brute utile des planchers [m²] : 529 ace brute des planchers pour le logement [m²] : 373 a SIA [m³] : 3370 bre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux) : 3 bre total de logements après travaux (*) : 4 Nb 1 pce : 0 Nb 2 pce : 2 Nb 4 pce : 0 Nb 5 pce : 0 nent transformé (*) : les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logen RES ENERGETIQUES POUR LE SYSTEME DE CHAUFFAGE saisie: lien férateur(s) de chaleur pour le système de chauffage (*) : Principal: Pompe à chaleur PAC pour un seul bâtir Secondaire: sance du générateur de chaleur 20 ipal [KW] : ce(s) d'énergie utilisée(s) pour le système de chauffage (*) : Pour générateur principal: Sonde géothermique Pour générateur pour la production d'eau chaude sanitaire (*) : Principal: Pompe à chaleur PAC Secondaire: cerateur(s) de chaleur pour la production d'eau chaude sanitaire (*) : Principal: Pompe à chaleur PAC Secondaire: ce(s) d'énergie utilisée(s) pour la production d'eau chaude sanitaire (*) : Principal: Pompe à chaleur PAC Secondaire: ce(s) d'énergie utilisée(s) pour la production d'eau chaude sanitaire (*) : Pour générateur principal: Sonde géothermique Pour générateur principal: Sonde géothermique	fileu (*) : Chemin de la Venoge 3 chemin de la Venoge 4 chemin de la Venoge 3 chemin de la Venoge 4 chemin de la Venoge 3 chemin de la Venoge 4 chemin de la Venoge 3 chemin de la Venoge 4 chemin de la defectation mixte (principal exclusive) [main defectation de la Venoge 4 chemin de la defectation mixte (principal exclusive) [main defectation de la Venoge 4 chemin de la venoge 4 chemin de la defectation mixte (principal exclusive) [main defectation de la Venoge 4 chemin de la venoge 4 chemin de la defectation mixte (principal exclusive) [main defectation mixte (principal exclus

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) (lien)
- des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) (lien)

 déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur la plateforme GDA
 (Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)

B19

• joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.

39.	a) Façades, toiture	Matériau, c						
		Mode de c	in et façade ventilée avec tô ouverture, couleur : ée, gris argent	ile ondulée, gris argent				
	Type de fermeture	[X] Stores						
		ou de facade	en métal non enduit (par ex	c en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m²				
44		,			v acuminas à sut	ariantina r	mágiala aglan art. 22.05a	
	(cocher aussi la question No	-	noures et autres riquides pa	ouvant polluer les eaux, soumises ou nor	i soumises a aut	onsauon s	peciale selon art. 32 O∈a	ux
45	a) Ascenseur, monte-chi	arge:	[X] Electrique [_] Hydra	ulique b) Rampe/plate-forme aj	ustable. [_] Elect	rique [_] H	Hydraulique	
	c) Contenance du réserv	oir d'huile :	litres	d) [_] Escalier / tapis rou	lant servant au tr	ansport d	e personnes	
46.	Raccordement TV/radio		[_] Antenne collective	[_] Antenne extérieure [_] A	ntenne intérieure)		
			[_] Parabole	[X] Câble téléréseau				
PART	ΓΙΕ ENERGIE							
	ion thermique (bâtiments on thermique	s, serres, loc	aux frigorifiques)		Сотре М	étence ME		
48.	Qh (MJ/m².an) :	123.8	Information	s complémentaires :				
	Qhli (MJ/m².an) :	150.5	Information	s complémentaires :				
453.	a) Qh est inférieur ou ég	al à Qhli			[X]			
	b) Demande de dérogati	on Qh est su	périeur à Qhli			[_]		
	Dans tous les cas, join VD-72	dre le formu	laire EN-VD-2a ou EN-VD-	2b et le calcul SIA 380/1. Pour les bâti	ments neufs, jo	indre les	formulaires EN-VD-3 et	EN-
	Surface de référence én	ergétique						
	SRE:	614	Information	is complémentaires :				
465.	Installation de locaux friç	jorifiques et/o	ou de congélation		[_]		EN 6	
468.	Serres artisanales ou ag	ricoles chauff	fées			[_]	EN 7	
474.	Halles gonflables						EN 8	
Install	lations techniques du bâ	timent						
449.			matisation ou de pompe à ch excepté PACs des villas et c	naleur (PAC) contenant des fluides des piscines privées		[X]	75	
450.	a) Pompe à chaleur utilis	ant le sous-s	sol comme source de chaleu	ur (sondes)		[X]	65A	
	b) Pompe à chaleur utilis	ant les eaux	souterraines comme source	e de chaleur (pompage)		[_]	65B	
	chaude sanitaire		,	our le chauffage ou pour la production d'eau le construire selon l'Art.68c RLATC)		[_]	Annexe	
	- Avec fonction de clima			e constraire selon (Art. duc (12A (O)		[_]	EN-VD-5	
	- Se trouvant à une altitu	., .	,			[_]	Annexe	
456.) kW, ou chauffage à mazout moyen ou		[]	Athlexe	
461.	Justificatif de la part min	imale d'énerg	jies renouvelables		[X]		EN-VD-72	
462.	Installation de chauffage	et/ou d'eau d	chaude sanitaire		[X]		EN-VD-3	
463.	Installation de ventilation)				[X]	EN-VD-4	
464.	Installation de réfrigérati	on / humidific	ation			[_]	EN-VD-5	
466.	Installation de production	n d'électricité	par combustible			[_]	EN 9	
475.	Résidences secondaires	;			[_]		EN-VD-3	
Divers	3							
470.	Installation de chauffage	en plein air			[]		EN-VD-10	
471.	Patinoires (RLVLEne, ar	t 53) - Conce	pt énergétique à soumettre	à la DGE-DIREN		[_]		
473.	Bâtiments tertiaires et de	ı secteur pub	lic de plus de 1000 m²					
	- justificatif selon SIA 38	0/4 de la con:	sommation électrique pour l	l'éclairage	[_]		EN 12	
	- justificatif selon SIA 38	0/4 de la con	sommation électrique pour	la ventilation et la climatisation		[_]	EN 13	
476.	Grands consommateurs	(consommat	ion électrique >0.5 GWh ou	thermique >5 GWh)		[_]	EN-VD-15	
477.	Demande de dérogation	à la loi sur l'é	énergie ou à son règlement	d'application		[]		
	Précisez l'article							

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la $\frac{\text{DIREN}}{\text{Page 7/15}}$

L. SIT	UATION DE L'OUVRAGE		Annex	es
Enviro	onnement			
101.	Situation particulière			
	[X] Dans un plan cantonal d'affectation			
	[_] Dans un plan cantonal de protection (sauf Lavaux) Nom : Plan d'affectation cantonale n°284			
102.1	Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art. 50a LATC, zone agricole spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.)(répondre aussi à la question N° 12) (*)	[X] Oui	[_] Non	
102.2	Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc. sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtir) (*)	[X] Oui	[_] Non	
102.3	Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole.	[_]		66 A
102.4	Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâtir" (sans lien à une exploitation agricole).	[X]		66 B
102 A.	L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/MS)	[_]		
102 B.	L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection			
103.	Dans l'aire forestière			
104.	A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt	[_]		
105.	a) Le projet implique un défrichement de	[_]		Annexe
	[m²] : (cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif)			
	b) Le projet implique l'abattage d'un arbre remarquable ou se trouve dans un périmètre de 15m de celui-ci. (voir aussi la question 13b)			
106 A.	Dans un secteur exposé à des dangers naturels (*) :	(X1 Oui	[_] Non	43 - DN
	La carte des dangers naturels doit être consultée sur le guichet cartographique cantonal.	[A] Oui	[_] 14011	40 014
	- Inondations par crues des cours d'eau (INO) [X] - Chutes de pierres et blocs (CPB) - Laves torrentielles (LTO) [_] - Effondrement ou affaissement (EFF) - Glissement de terrain permanent (GPP) [_] - Avalanches (AVA) - Glissement de terrain spontané (GSS) [_] - Ruissellement (RUI)			
	IMPORTANT: En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'ECA afin de remplir le <u>formulaire 43 DN</u> pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Deux exemplaires du formulaire dûment signé par toutes les parties sont à joindre au dossier de demande de permis de construire.			
	Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisées.			
106 B.	Dans un site pollué (en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE-DIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident) [] Ancienne décharge [] Site industriel pollué [] Lieu d'accident			
107.	Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection (selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)			
108.	Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage	[_]		
110.	Dans une région archéologique			
111.	Construction protégée: A l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf Lausanne) (Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et 102)			
Préser	vation et promotion du parc locatif			
Démol Les que	ition, transformation, rénovation (travaux) et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment avec stions 112.1 à 112.3 ne sont à activer que si l'immeuble existant comprend au moins trois logements qui étaient loués e	c des log en dernier i	ements loués exist lieu, même vacants	ants
112.1	a) Démolition, transformation et travaux généraux de rénovation supérieurs aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie touchée par les travaux.			53
	b) Changement d'affectation d'un logement existant qui était loué en dernier lieu, avec ou sans travaux. Location via une plateforme de type Airbnb uniquement si cette location est prévue plus de 90 jours par année civile et que le logement était jusqu'alors loué de manière standard sur le marché locatif.			53
112.2	Rénovation d'un logement « isolé » qui était loué en dernier lieu.			53 B
112.3	Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie de l'immeuble touchée (demande de dispense).			53 C
Recon	naissance de logement d'utilité publique			
112.4	Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la Loi sur la préservation e	t la promo	otion du parc locatif (LPPPL)
	- Logements à loyers modérés (LLM)			54
	- Logements adaptés avec accompagnement (LADA)			54
	- Logements étudiants (LE)	[_]		54
	- Logements à loyers abordables (LLA)			54

Page 8 / 15

07.04.2025

Bruit			
113.	Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'art. 31 OPB (rapport acoustique nécessaire)		Annexe
114.	Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit		
Prote	otion des eaux	Ann	nexes
115.	Zones S de protection des eaux (autres secteurs, cocher la question N° 36)		
116.	Projet situé à moins de 20 m de :		
	[X] la rive d'un lac [_] d'un cours d'eau à ciel ouvert [_] d'un cours d'eau sous voûtage		
Gesti	on des eaux météoriques (surface de collecte supérieure à 50 m²)		
117.	Déversement des eaux météoriques Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau [_] Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention (voir la question N° 210)	[X]	
118.	Infiltration des eaux météoriques dans le sol Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, [X] Ouvrage d'infiltration etc.)		
119.	Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité	[_]	
120.	Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)		
Eaux	usées		
121.	Evacuation sans passer par une STEP		
122.	Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité		
123.	Raccordement à la fosse à purin		52
Résea	ux routier et ferroviaire		
124.	Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité)		62
125.	Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci		
126.	A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale		
127.	A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire (l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF)		Annexe
128.	Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant		
M. IN	DUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES		
	x occupant des travailleurs		
150.	 a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série 		43, 51, 64 43, 51, 64
151.	Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4)		43, 51, 64
152.	Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail	[X]	51
Enviro	onnement		
153.	Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE)		64
154.	Installations de production d'énergie (EIE) [_] Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon [_] Raffinerie de pétrole [_] Installation géothermique (plus de 5 MWth) [_] Installation thermique (plus de 100 MWth) [_] Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon		43, 64
Comn	nerces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales		
155.	Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux	[X]	43
156.	Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale		43

157.	Grands magasins, centres commerciaux Surface consacrée à l'alimentation [m²]: Surface de vente effective (sans les entre [_] Inférieure à 2000 m² [_] De 2000 à 5000 m² [_] Supérieure à 5000 m² (EIE) [_] Un plan de quartier a été établi car la	pôts et les parkings) surface de vente est supérieure à 2000 m²		43	
170.	Bâtiment avec cour intérieure et/ou bâtin	nent avec façade double peau		43	
Métau	x et machines				
158.	Métaux et machines [_] Aciéries (EIE)	aux (EIE) n ferreux (EIE)		[_] 43, 64	
Bois				Annexes	
159.	Bois et traitement du bois [_] Panneaux d'agglomérés (EIE) [_] P	us de 50'000 t/an de cellulose (EIE)		43, 64	
Chimie	e				
160.	Produits chimiques, pétroliers, phytosani [_] Fabriques d'explosifs et de munitions [_] Transformation (> de 5000 m² ou 10'000	(EIE) [_] Stockage de plus de 1000 t (EIE)		43, 64	
161.	Produits pharmaceutiques et vétérinaires médicaments, de sérums et de vaccins	, pharmacies et drogueries, fabriques et commerce en gros de		43, 64	
162.	Produits plastiques ou en caoutchouc			43, 64	
Alimer	ntation				
163.	Produits alimentaires			43	
164.	Produits agro-alimentaires			43, 64	
Autres	matériaux				
165.	Arts graphiques		[_]	43, 64	
166.	Produits pour l'aménagement de la mais	on et du logement	[_]	43, 64	
167.	Produits, appareils, instruments mécaniq	ues et électroniques		43, 64	
168.	Textiles, habillement, cuir			43, 64	
169.	Matériaux de construction (ex. peinture,		[_]	43, 64	
	[_] Cimenteries (EIE) [_] Verreries (plus	: de 30'000 t/an) (EIE)			
NCE	NIE CIVIL, DECHETS, SURV. DES O	WDACEC CTED			
N. GE	MIE GIVIE, DEGRETS, SORV. DES O	OVNAGES, STEP	Marti		
Terras	sements, dépôts d'excavation et décha	rges			
200.	couvrant une superficie de plus de 5000				
207.	conduites, de plus de 1'000 mètres linéai			Concept de gestion des sols	
201.	Dépôts d'excavation impliquant un appor [_] De 50'000 à 500'000 m³ [_] De plus de Dépharage contrôlées pour matérieur inc	e 500'000 m³ (EIE)	()		
		rtes, résidus stabilisés, décharges bioactives (EIE)			
		ement, de recyclage, de valorisation, d'incinération ou de tra	tement des o	déchets	
203.	Déchetteries ou postes de collecte des d	échets	[_]	10	
204.	Installations de traitement des déchets [] Inférieur ou égal à 1000 t/an [] Capa-	cité supérieure à 1000 t/an (EIE)		43	
205.	Déchiqueteurs de voitures (EIE)			51	
206.	d'épuration	d'épuration collectives ou d'équipements de traitement des boues		51	
Survei	llance des ouvrages de retenue				
210.		olume maximum d'accumulation > 100 m³	[_]		
		Retenue au dessus du terrain naturel			
	\	/olume d'eau permanent m ³ :			

O. AC	RICULTURE, ANIMAUX		Annexes			
250.	Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles		43			
251.	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux		43, 52			
252.	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement [_] Plus de 125 UGB <i>(hors étables d'alpage)</i> (EIE)		43, 52			
253.	Manèges, boxes à chevaux. (Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire)		43, 52			
254.	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :					
255.	Fosses à purin		52			
256.	Fumières		52			
257.	Silos à fourrage		43			
258.	Installations de biogaz.		43			
259.	Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros		43, 64			
	[_] Capacité jusqu'à 5000 t/an					
	[_] Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)					
P. ED	UCATION, SANTE, SOCIAL					
Etablis	ssements scolaires et sanitaires, centres d'accueil					
300.	Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public		21, 43			
301.	Ecoles.paramédicales		43, 64			
302.	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR)		43, 64			
303.	Etablissements pour mineurs		43, 64			
304.	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs -		43, 64			
	ESE)					
305.	Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico- social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM)		43, 64, 73			
306.	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire		43, 64			
Labora	atoires et cabinets					
307.	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires		43, 64			
308.	Cabinets et instituts de physiothérapie		43			
309.	Cabinets et cliniques vétérinaires		43, 64			
310.	Laboratoires d'analyses vétérinaires		43, 64			
312.	Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins		43			
Cimetières						
311.	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires		43			
Q. SPORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS						
Sport						
340.	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)					
350.	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)					
351.	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)					
352.	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m² (EIE)					
353.	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m² (EIE)					
354.	Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)					
355.	Stands de tir					
	[1 Stands de tir (cas général)					

356.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille		
	[_] eau non chauffée		32
	[_] eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		32, EN-VD11
	[_] eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		32, EN-VD11, Concept énergétique
	[_] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		32, EN-VD11, Concept énergétique
357.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille [_] eau non chauffée		
	[_] eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		EN-VD11
	[_] eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		EN-VD11, Concept énergétique
	[_] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		EN-VD11, Concept énergétique
Loisirs	s, campings, dortoirs		
358.	Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes		43, 64
359.	Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc		11, 43, 64
359bis	Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution		11B, 43
360.	Parcs d'attraction de plus de 75'000 m² ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)		
361.	Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles Coordonnées géographiques - (joindre le préavis du Concordat des téléskis) départ : / arrivée : /		Annexe
362.	Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes		
363.	Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur	[_]	43
364.	Campings, caravanings résidentiels	[_]	43
365.	Places de jeux		
R. RIS	QUES, DANGERS PARTICULIERS		
Trafic	aérien / Véhicules à moteur		
400.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et informations supplémentaires sur le site de l'OFAC / obstacles à la navigation aérienne		Annexe
401.	a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)		Annexe
401.	b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture)		43
402.			
403.	Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment)		64
404.	Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment) Places de lavage pour véhicules.		64 64
405.	Places de lavage pour véhicules. Garages professionnels		64 43, 64
400.	Places de lavage pour véhicules.		64
	Places de lavage pour véhicules. Garages professionnels		64 43, 64
	Places de lavage pour véhicules. Garages professionnels Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle		64 43, 64
Incend	Places de lavage pour véhicules. Garages professionnels Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle lie, explosion, pollution Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, intoxication etc.) [] Plus de 50'000 m³ charbon (EIE)		64 43, 64 64
Incend	Places de lavage pour véhicules. Garages professionnels Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle lie, explosion, pollution Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, intoxication etc.) [_] Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) [_] Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE)		64 43, 64 64
Incended 406.	Places de lavage pour véhicules. Garages professionnels Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle flie, explosion, pollution Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, intoxication etc.) [_] Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) [_] Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE) [_] Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE)		64 43, 64 64 43, 64
406.	Places de lavage pour véhicules. Garages professionnels Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle lie, explosion, pollution Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, intoxication etc.) [_] Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) [_] Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE) [_] Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE) Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux		64 43, 64 64 43, 64 63 43, 64 43, 64
406. 408. 409.	Places de lavage pour véhicules. Garages professionnels Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle lie, explosion, pollution Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, intoxication etc.) [_] Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) [_] Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE) [_] Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE) Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)		64 43, 64 64 43, 64
406. 408. 409. 410. 411.	Places de lavage pour véhicules. Garages professionnels Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle lie, explosion, pollution Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, intoxication etc.) [_] Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) [_] Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE) [_] Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE) Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux) Entreprises de nettoyage Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères		64 43, 64 64 43, 64 63 43, 64 43, 64
406. 408. 409. 410. 411.	Places de lavage pour véhicules. Garages professionnels Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle lie, explosion, pollution Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution,intoxication etc.) L) Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) L) Plus de 50000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE) L) Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE) Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux) Entreprises de nettoyage Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères (eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage) nement a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusion et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation (joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant)		64 43, 64 64 43, 64 63 43, 64 43, 64
406. 408. 409. 410. 411.	Places de lavage pour véhicules. Garages professionnels Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle lie, explosion, pollution Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, intoxication etc.) Li Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) Li Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE) Li Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE) Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux) Entreprises de nettoyage Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères (eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage) nement a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusion et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation		64 43, 64 43, 64 63 43, 64 43, 64 64

Page 12 / 15

Substances, produits et déchets spéciaux				Annexes	
416.	Entreprises avec substances, produits et déchets spéciaux [_] Plus de 1000 t de déchets spéciaux liquides (EIE) [_] Plus de 5000 t de déchets spéciaux solides ou boueux (EIE) [_] Extraction ou transformation de matériaux avec amiante (EIE)				
417.	Entreprises avec micro-organismes				
418.	Entreprises ou installations assujetties à l'OPAM (joindre le rapport succinct OPAM, Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)	[_]		Annexe	
S. EQ	UIPEMENTS, INSTALLATIONS				
Abri d	e protection civile (pour les constructions nouvelles comportant de l'habitation)				
454.	Construction d'un abri PCi			46	
455.	Dispense de construction d'un abri PCi	[X]		45	
T. ET	UDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE)				
500.	(cocher aussi la question No 15 et joindre le rapport d'impact)	[_] [_]))		Annexe	
G. AN	NEXES				
90.	a) Plans Plan de situation (échelle 1:500, 1:1000 ou 1:2000) établi par un géomètre breveté ou éventuellement extrait cadastral si le dossier répond à la condition de l'art.69 al 1bis de la RLATC (*) Plans des sous-sols, rez-de-chaussée, étages et combles, avec destination de tous les locaux et indication des mesures de prévention contre l'incendie (échelle 1:100 ou 1:50) Plans des aménagements extérieurs, avec tracé précis du raccordement au réseau routier Plans des canalisations d'eau et égouts (eaux claires et eaux usées) Coupes nécessaires à la compréhension du projet, avec profils du terrain naturel et aménagé Dessins de toutes les façades En cas de locaux liés à la législation alimentaire, des plans précis de ces locaux doivent être fournis selon les exigences présentes sur le site de l'office de la consommation.				
90.	b) Nombre d'exemplaires des plans	Dem	andé		
	(IMPORTANT : Saisir des nombres entiers p/ex 2,4,5) Nombre d'exemplaires pour la commune : Nombre d'exemplaires pour la CAMAC : Nombre total d'exemplaires remis par le mandataire :	M 2 0 2	ME 2 0 2	Fourni 2 0 2	
91.	Documents Questionnaire général complet (*) (demande d'autorisations spéciales cantonales, signatures et décision de la commune) Procuration remise au mandataire Etablie par : [X] Propriétaire	Comm. 2	CAMAC 0	Fourni [X]	
	[_] Promettant acquéreur				
	[_] Maître de l'ouvrage Descriptif du projet, rapport technique (pour les projets importants)	2	0	[]	
	Rapport de conformité aux dispositions applicables à l'utilisation rationnelle et aux économies d'énergie, ainsi qu'aux énergies renouvelables (justificatif selon SIA 380/1)	2	0	[X]	
	Documents renseignant sur le bruit extérieur, l'affectation des locaux, les éléments extérieurs et de séparation des locaux à usage sensible au bruit	2	0	[_]	
	Demande d'autorisation de défrichement justificatif (art. 69 al. 13 RATC) et (art. 6 RVLFor) Copie de l'autorisation fédérale pour l'augmentation des effectifs d'animaux	2 2	0	[_]	
	Approbation des plans par les CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, lettre jointe en annexe	2	0	[_]	
	(art. 18m LCdF) Preuve de la démarche en cours auprès des CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, jointe en annexe (art. 18 LCdF)	2	0		
	Calcul des évaluations du rayonnement non ionisant Formulaire CNA/SUVA, générateurs et récipients de vapeur et sous pression	2	0	[_]	
	Rapport d'impact sur l'environnement (EIE)	2	0	[_]	
	Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs) Rapport amiante + la preuve de dépôt du rapport (sous format papier et sous format électronique)	2	0 1	[_] [X]	
	Concept de gestion des sols	2	Ó	[_]	
	Plan schématique d'évacuation des eaux claires Attestation du respect des exigences de protection contre le bruit	2	0	[X] [_]	
92.	Préavis / Attestation d'un professionnel qualifié Proposition de degré de sensibilité au bruit du constructeur et préavis du DGE-DIREN Préavis du Concordat des téleskis Risque de pollution de l'air (fumoirs à viande, torréfacteurs de café, séchoirs à fourrage, etc.)	2 2 2	0 0 0		
	Moteurs stationnaires à combustion et turbines à gaz	2	0		

SIGNATURES

SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

ausonne

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

Propriétaire(s)

15/04/2025

Prom. acquéreur(s)

Droit distinct - permanent

Auteur des plans

Destinataire des factures (*) (publication FAO, émpluments, frais de traitement du dossier par le canton)

Une fois la facture envoyee, une taxe de 30 -- Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures

Raison sociale

ORLLATI REAL ESTATE SA

P. A. STUDIO SML SÀRL

Prénom : Tél. E-mail

021 213 02 17

Adresse, N° (*) N° postal (*): 1003

Rue du Petit-Chêne

Localité (*)

info@studiosml.ch

LAUSANNE

Lieu, date et signature (*) :

15/04/2025

Le destinataire des factures ne peut être que le proprié aire, prometant-acquéreur, bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans. Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le réglement des factures.

EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 8/1)/25 au 7/12/25

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier (*): Tatkieu Allaz

Tél. (*): 091 694 3360

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôle tous le ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires

Sceau et signatures

PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DELAS DE CENTRON DESTOSSIERS

- Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (appetion aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux)
- La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le jeudi précédent à 16h00.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le mardi précédent à 16h00.

Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact !

Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email info.camac@vd.ch

07 04.2025

Demande de permis de construire (P) - 238931

Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête

Propriétaires (propriétaires n° 1 à 5)

Nom, Prénom :

ETAT DE VAUD

RAISON SOCIALE

ETAT DE VAUD

Adresse

Place de la Riponne 10

Tél.

E-mail

NPA

1014

LOCALITE

info.uof@vd.ch LAUSANNE

Promettant acquéreurs (promettant acquéreurs n° 1 et 2)

Nom, Prénom

ORLLATI REAL ESTATE SA

RAISON SOCIALE

ORLLATI REAL ESTATE SA

Adresse:

Tél.

Chemin du Couchant 4

E-mail

LOCALITE

NPA:

1022

CHAVANNES-PRÈS-RENENS

Auteur des plans (personne physique selon art. 72 RATC)

Nom, Prénom :

CAVICCHIOLI, SARA

RAISON SOCIALE

STUDIO SML SÄRL

Adresse

Rue du Petit-Chêne 19bis

021 213 02 17

E-mail:

info@studiosml.ch

Tél. : NPA :

1003

LOCALITE

LAUSANNE

